

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM Juillet à Décembre 2003

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2003 visées par la Préfecture le 22 octobre 2003

I./ INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal

- Vu la démission de Madame Angela ROTH en date du 26 août 2003 transmise à Monsieur le Préfet le 27 août 2003

- Vu l'accord de Monsieur Bernard METZINGER, suivant sur la liste «Ensemble pour Lingolsheim» en date du 08 septembre 2003

- installe Monsieur Bernard METZINGER au sein du conseil municipal de Lingolsheim.

-Vu la démission de Monsieur Olivier BITZ en date du 03 octobre 2003 transmise à Monsieur le Préfet le 07 octobre 2003

- Vu l'accord de Monsieur Jean CHAUMIEN, suivant sur la liste

- installe Monsieur Jean CHAUMIEN au sein du conseil municipal de Lingolsheim

II./ INTERCOMMUNALITE

A.- Transfert de Compétences

1) Dans le Domaine Funéraire

Le Conseil Municipal

- approuve l'élargissement des compétences de la CUS dans le domaine funéraire, arrêtant ainsi ses nouvelles compétences à :

- «la création et l'extension des cimetières communaux et intercommunaux situés sur le territoire des communes membres de la Communauté Urbaine»

- «*la création, l'extension, la réhabilitation et la gestion des chambres funéraires communales ou intercommunales situées sur le territoire des communes membres de la Communauté Urbaine* »

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente au Président de la CUS pour qu'il puisse saisir Monsieur le Préfet qui arrêtera, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le transfert de compétences.

2) Pour la lecture publique

Le Conseil Municipal

- approuve le transfert, avec effet du 1^{er} janvier 2004, à la communauté urbaine des compétences suivantes en matière de lecture publique :

❖ Construction et gestion des équipements d'agglomération : Grande bibliothèque Austerlitz, médiathèques relais Nord, Sud et Ouest

❖ Gestion de l'actuelle bibliothèque de Lingolsheim en phase d'extension

❖ Gestion de l'actuelle bibliothèque d'Illkirch-Graffenstaden jusqu'à sa fermeture

❖ Mise en place, gestion et animation d'un réseau entre les bibliothèques communautaires et les bibliothèques des communes membres, incluant la mise en place et la gestion d'une tarification unique

- approuve l'avis de la CLET en date du 3 juillet, fixant le montant annuel des transferts de charge des communes à la CUS comme suit

Communes	Charges
Illkirch-Graffenstaden	293 951 €
Lingolsheim	346 341 €

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente au Président de la CUS pour qu'il puisse saisir Monsieur le Préfet qui arrêtera, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le transfert de compétences.

B./ Renouvellement de la convention de mise à disposition de services funéraires avec l'Etablissement Public de la Ville de Strasbourg.

Le conseil municipal

- Vu la suppression du régime d'exclusivité des communes du service extérieur des pompes funèbres à compter du 10 janvier 1998
- Vu la création d'un établissement public «Pompes Funèbres Rhénanes» par la Ville de Strasbourg
- Considérant qu'il s'agit de permettre aux familles de Lingolsheim d'accéder au service des Pompes Funèbres Rhénanes, dans un cadre de liberté de choix
 - accepte de signer la convention proposée d'une durée de 3 ans renouvelable avec les «Pompes Funèbres Rhénanes» sous réserve des modifications jointes en annexe
 - charge Monsieur le Maire de signer cette convention au nom de la Ville.

C./ Acquisition de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire

La Communauté Urbaine de Strasbourg est amenée à opérer un transfert de propriété de

- Rue de Dachstein
- Rue du Molkenbronn

Le Conseil Municipal

- Vu l'avis demandé par la Communauté Urbaine pour l'acquisition de parcelles à intégrer dans la voirie publique communautaire
- Vu l'avis sollicité dans le cadre de la loi Chevènement
 - donne un avis favorable à l'acquisition par la Communauté Urbaine des parcelles section 27 n° 688/27 et 628/24 tombant dans l'emprise de la rue de Dachstein
 - approuve l'acquisition par la Communauté Urbaine des parcelles section 28 n° 187/32 et section 29 n° 446/50 appartenant à la copropriété Molkenbronn I et II.

D./ Démolition du 44 de la rue de Graffenstaden

Le Conseil Municipal

- autorise la Communauté Urbaine de Strasbourg à entreprendre la démolition de l'immeuble construit 44 rue de Graffenstaden.

III/ AFFAIRES FINANCIERES

1) Vente d'immeubles – 87, rue des Prés et 24, rue du Château

Le conseil municipal

- Vu sa décision du 25 juin 2001 concernant la vente de l'immeuble 87 rue des Prés
- Considérant les locaux laissés vides au 24 rue du Château et l'intérêt de l'association ADAPEI, qui a déjà son siège à la même adresse
 - décide la vente :
 - de l'immeuble 87 rue des Prés, comprenant 6 logements à la société Nouvelle Cité pour un montant de 340 000 €, suivant l'estimation des Domaines du 2 octobre 2003. L'acte de vente sera établi par le notaire de Lingolsheim, Maître WOLFF.
 - des locaux 24 rue du Château d'une surface totale de 580 m² (rez-de-chaussée et sous-sol) pour un montant de 305 000 € suivant l'estimation des Domaines du 12 décembre 2002 valable un an. L'acte de vente sera établi par Maître RUSTENHOLZ à Erstein.

- charge Monsieur le Maire de signer l'acte de vente pour les locaux 24 rue du Château
- charge Monsieur Laurent EHRESMANN, 1er adjoint de signer l'acte de vente pour l'immeuble 87 rue des Prés.

2) Signature d'un bail emphytéotique pour la réalisation de la maison d'accueil spécialisée

Le conseil municipal

- Vu la délibération du 20 décembre 1999, mettant à disposition de la SEM Nouvelle Cité un terrain pour la réalisation d'une maison d'accueil spécialisée
- Vu la nécessité de conclure un bail emphytéotique avec les deux partenaires du projet à hauteur pour chacun de l'apport à la construction de cet établissement

- décide de conclure un bail emphytéotique avec
 - la SEM Nouvelle Cité, 7 rue du Château à Lingolsheim pour 3/4 indivis
 - l'association ADAPEI, 24 rue du Château à Lingolsheim pour 1/4 indivis

moyennant une redevance annuelle de 10 €

pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} novembre 2003

portant sur les parcelles cadastrées section 17 n° 689/123 –Beidendrei Kreuzehn de 33,23 ares (feuillet n° 2333) et n° 702/123 –Beidendrei Kreuzehn de 12,17 ares (feuillet n° 2333) en vue de la construction d'une maison d'accueil spécialisée d'un coût total prévisionnel de 4 400 000,-€ TTC

- charge Monsieur Laurent EHRESMANN, 1^{er} adjoint de signer le bail au nom de la ville, bail qui sera rédigé par Maître RUSTENHOLZ, notaire à Erstein.
- annule la délibération du 20 décembre 1999 remplacée par celle-ci.

3) Subventions sociales 2003

Le conseil municipal

- attribue les subventions sociales suivantes :

- Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM)	550 €
- Huntington Espoir	250 €
- JAMALV –Jusqu'à La Mort Accompaner La Vie	250 €
- SOS Mucoviscidose	<u>200 €</u>
	1250 €

4) Projets dans le cadre du Fonds Local d'Animation de Quartier (FLAQ)

Le conseil municipal

- Vu les dossiers présentés par le centre socio culturel l'Albatros dans le cadre du fonds local d'animation de quartier
- Vu l'enveloppe budgétaire réservée en 2003 de 7 000 €
- Vu l'avis favorable du groupe cohésion sociale le 02 octobre 2003
 - décide d'attribuer une participation de 2 290,- € au centre socio culturel l'Albatros dans le cadre du FLAQ pour trois projets.

5) Fixation d'une caution pour location de tentes

Le conseil municipal

- décide la mise en place d'une caution pour le prêt de tentes.
- fixe le montant de la caution à 2 200 € par tente.

6) Cyberbase – proposition d'un tarif pour chômeur

Le conseil municipal

- décide de mettre en place un tarif pour les chômeurs sur présentation d'un justificatif – Le tarif est fixé à 1€ l'heure.

IV./ AFFAIRES TECHNIQUES

1) Réalisation d'un terrain de football synthétique

Le conseil municipal

- considérant l'intérêt que représente un terrain de football synthétique en terme d'entretien et d'utilisation
 - fait acte de candidature auprès du Conseil Général dans le cadre du programme de réalisation de tels terrains.

2) Remblaiement du terrain, rue de Graffenstaden pour extension du cimetière

Le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande d'autorisation de remblaiement et à la convention de gestion ultérieure de cette opération.

3) Modification du numéro cadastral de parcelle concernant le bail emphytéotique en faveur de la société Nouvelle Cité

Le conseil municipal

- Vu la délibération du 30 juin 2003

- approuve le changement du numéro de parcelle en section 8 n° 685/12 au lieu de section 8 n° 621/12

4) Convention d'échanges d'informations géographiques et de prestations réciproques entre la Communauté Urbaine de Strasbourg et ses Communes membres

Le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg concernant les échanges et les prestations d'informations géographiques.

V./ AFFAIRES DU PERSONNEL

1. Suppression d'un service

Le conseil municipal

- Vu la proposition de suppression du service documentation
- Considérant que l'agent peut être intégré dans un autre service correspondant à sa filière
- Vu l'avis favorable du CTP en date du 06 octobre 2003

- décide la suppression du service documentation
- charge Monsieur le Maire d'organiser le reclassement de l'agent de ce service

VI. DIVERS

1.- Désignation des représentants de la Ville à l'association ARPALE

Le conseil municipal

- Vu les nouveaux statuts de l'association ARPALE validés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002
- Considérant que le nombre de membres au sein de l'association représentant la ville est de 12
 - désigne les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ARPALE

- M. Yves BUR
- Mme Marie-Louise BURGUN
- M. Frédéric SPRENG
- M. Christian BAEHR
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Yolande HARSTER
- Melle Christine GONTRAM
- Mme Christine JACQUOT-COLINET
- Mme Yolande KIPPER
- M. Jean-Jacques HELLE
- M. Bernard METZINGER
- Mme Thérèse SARKISSIAN

2.- Avis sur le dossier SAGE ILL Nappe Rhin (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

I - PORTEE ET CADRE JURIDIQUE DU SAGE

II - PRESENTATION DU SAGE ILL Nappe RHIN ET DE SES IMPLICATIONS POUR LINGOLSHEIM

A) La préservation de la nappe phréatique

Le conseil municipal

- donne un avis favorable sur le projet de SAGE ILL Nappe Rhin tel qu'il lui est soumis par Monsieur le Préfet du Bas Rhin.

3.- Avis sur le dossier Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et Plan de gêne sonore (PGS) de l'aéroport de Strasbourg Entzheim.

Le Conseil Municipal

- donne un avis favorable aux projets du Plan d'Exposition aux Bruits et au Plan de Gêne Sonore tel que présentés par le Préfet
- souhaite que la zone C du P.E.B. se superpose avec le P.G.S.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2003 visées par la Préfecture le 25 novembre 2003

I./ AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

Le conseil municipal

- Vu les documents remis en séance plénière du 05 novembre 2003
- Vu les explications fournies
 - arrête le budget supplémentaire 2003 à
 - en fonctionnement 369 130 €
 - en investissement 2 489 300 €

II./ AFFAIRES TECHNIQUES

1) AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX AMELIORATIONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal

- accepte l'avenant proposé par l'Electricité de Strasbourg à la convention du 8 juillet 1998
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

2) ATTRIBUTION MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA MAISON DES ARTS

Le Conseil Municipal

- confie les missions normalisées LP – LE – SEI – PS – Pha – Hand au bureau APAVE, pour un montant d'honoraires de 18 500 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission

3) AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'ASSOCIATION «TRAVAIL & ESPERANCE»

Le Conseil Municipal

- approuve la mise à disposition du terrain à l'association Travail et Espérance par avenant au bail emphytéotique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction

III./ INTERCOMMUNALITE

1) CESSION A LA CUS D'UN TERRAIN RUE TOURNANTE

Le Conseil Municipal

- Vu l'inscription de la parcelle cadastrée section 14 n° 68 d'une superficie de 9.68 ares inscrite au livre foncier au nom de la Ville de Lingolsheim.

- décide de céder cette parcelle sans paiement de prix à la Communauté Urbaine de Strasbourg pour l'aménagement de la voirie de la rue Tournante.

2) AVIS SUR CESSION DE TERRAINS POUR PROJET TRAM

Le Conseil Municipal

- approuve l'acquisition par voie amiable, ou en cas de besoin, par voie d'expropriation, sous réserve d'arpentage, des immeubles à Lingolsheim, tombant dans l'emprise des extensions de la ligne B du tramway de l'agglomération strasbourgeoise ainsi que de leurs opérations d'accompagnement.
- accepte de céder à la Communauté Urbaine de Strasbourg les parcelles, propriété communale tombant dans l'emprise du projet tram, au prix global de 78 699,50 €

3) PROGRAMME VOIRIE 2004

Le Conseil Municipal

- approuve la liste des travaux suivants :
 - Rue de la Protection : premier aménagement de la voie pour un montant de travaux estimé à 220 000 € en maîtrise d'ouvrage externe ;
 - Rue Laurent Heydt - rue des Tanneurs : remplacement de la conduite d'eau pour un montant de travaux estimé à 100 000 €.

4) CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'UN TRONÇON DE LA RUE PAUL CLAUDEL ET D'UN TRONÇON DE LA RUE GEORGES SCHEYDER A LINGOLSHEIM ET APPROBATION DES PLANS D'ALIGNEMENT DE CES VOIES.

Le Conseil Municipal

- Vu la délibération du 25 avril 2003 du Conseil de Communauté concernant le classement d'office dans le domaine public communautaire des tronçons de la rue Paul Claudel et de la rue Georges Scheyder
- Vu les articles L.318-3 et R.318-10 et suivants du Code de l'Urbanisme
- Vu l'avis favorable du 7/04/2003 du Conseil Municipal à l'engagement de cette procédure de classement d'office.
- Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur
 - donne un avis favorable au classement d'office dans le domaine public communautaire de ces deux voies.

IV./ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) REGLEMENT DE TRAVAIL DES AGENTS DE DROIT PUBLIC AFFECTES A DES TACHES DE GARDIENNAGE

Le conseil municipal

- Vu l'avis favorable du CTP en date du 17 novembre 2003.

- approuve le règlement de travail des agents de droit public affectés à des tâches de gardiennage

V./ DIVERS

1) REGLEMENT DE L'ACCUEIL D'URGENCE LA «COURTE-ECHELLE»

Le conseil municipal

- adopte le règlement de la structure petite enfance la «Courte-Echelle» accueil d'urgence et décide sa mise en application immédiate.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2003 visées par la Préfecture le 9 janvier 2004

I./ AFFAIRES FINANCIERES

1) Subventions aux Associations 2003

Le conseil municipal à l'unanimité

• décide les attributions de subventions de fonctionnement 2003 aux associations suivantes :	
- ACPA Amitié	23 593,80
- Billard Club	149,20
- C.C.S.S.L.	8 023,30
- Club de natation	5 125,90
- Compagnons d'arc	1 673,60
- Football club Lingolsheim	5 533,20
- Handball Club	4 057,10
- I.B.A.L.	2 417,20
- Tennis Club	9 447,40
- Association F. Oberlin	6 303,70
- Association Ste Croix	7 778,10
- Jardins familiaux	3 193,86
- Photo club	67,10
- Scouts de France	288,80
- Skat Club 88	512,40
- A.L.N.A.	304,90
- Amicale du personnel de la Ville	5 445,30
- Amicale des sapeurs pompiers	381,12
- Ass. des jeunes sapeurs pompiers	381,12
- Ass. sportive école des Prés	570,00
- Yoyo bilingo	200,00
- Harmonie municipale	3 353,88
- Société Folklorique	170,80

	88 971,78 €
- Association Française des Sclérosés en Plaques	290,00 €

I./ AFFAIRES FINANCIERES

2) Subventions dans le cadre du Fonds Local d'Animation de Quartier 2003

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu les dossiers présentés par l'Albatros dans le cadre du FLAQ 2003
- Vu l'avis favorable du groupe de travail cohésion sociale
 - décide d'attribuer pour les trois actions une subvention totale de 2 470 €

I./ AFFAIRES FINANCIERES

3) Admissions en non valeur

Le conseil municipal par 25 voix pour et 4 contre

- décide l'admission en non valeur des loyers dus par la société TELAL pour un montant de 14 666,42 € et un trop versé d'heures d'animation à Monsieur Mickael KIELMANOVICZ de 74,08 €, soit un montant total de 14 540,50 € .

II./ BUDGET PRIMITIF 2004

1) Budget Primitif 2004

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2003
- Vu l'ensemble des documents remis
- Après discussion

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 contre

- arrête par chapitre le budget primitif de l'exercice 2004 en recettes et en dépenses à la somme de
 - en fonctionnement 10 033 000,00 €
 - en investissement 3 839 630,00 €

II./ BUDGET PRIMITIF 2004

2) Subventions de fonctionnement 2004

Le conseil municipal par 25 voix pour et 4 abstentions

- décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2004.

II./ BUDGET PRIMITIF 2004

3) Subventions Exceptionnelles 2004

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'attribuer des subventions pour acquisition, travaux ou évènements exceptionnels.

II./ BUDGET PRIMITIF 2004

4) Modalités de participation aux frais de transports pour les sorties pédagogiques des écoles

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de participer aux frais de transports pour les sorties pédagogiques des écoles primaires
- d'appliquer les modalités suivantes :
 - 1,60 € par an et par élève scolarisé à Lingolsheim
 - versement sur présentation des justificatifs (factures transports, entrées..)
 - et de la liste des enfants ayant participé
 - versement sous forme de subvention à la coopérative de l'école

II./ BUDGET PRIMITIF 2004

5) Tarifs 2004

Le conseil municipal par 27 voix pour et 2 contre

- décide d'appliquer pour 2004 les tarifs proposés .

III./ INTERCOMMUNALITE

1) Evolution de l'intercommunalité dans le domaine de la cohésion sociale

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2003 fixant la liste des compétences de la CUS, en particulier le paragraphe f du chapitre I (développement économique, social et culturel du territoire communautaire)

- prend acte du document de diagnostic et d'orientations communautaires dans le domaine de la cohésion sociale (petite enfance, personnes âgées, politiques sociales d'insertion) –*Consultable au secrétariat général*
- décide de compléter ce diagnostic par une étude de faisabilité du transfert à la CUS de la compétence «accueil d'urgence et hébergement temporaire»
- approuve le transfert à la CUS des compétences suivantes dans le domaine de la cohésion sociale :

a) Petite enfance, personnes âgées, politiques sociales d'insertion :

- information, formation et conseil technique à destination des élus et fonctionnaires des communes,
- connaissance des publics et des territoires à partir d'une observation partagée
- veille stratégique sur l'aménagement du territoire communautaire.

L'exercice de ces compétences s'appuiera sur la création d'un «pôle ressources» au sein de l'administration communautaire.

b) Santé ; famille – enfance ; handicap :

Elaboration de documents de diagnostic et d'orientations communautaires.

- constate que ces compétences nécessaires à l'échelle du territoire communautaire ne sont pas exclusives des compétences de chaque commune sur son territoire et ne peuvent de ce fait générer aucun transfert de biens, de personnels ou financiers des communes vers la communauté urbaine,

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente au Président de la Communauté Urbaine afin de saisir le Préfet pour qu'il arrête le transfert de compétence.

III./ INTERCOMMUNALITE

2) Acquisition de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire rue des Fleurs

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- donne son accord concernant cette acquisition

IV./ AFFAIRES TECHNIQUES

1) APS – Maison des Arts

Le Conseil Municipal 25 voix pour et 4 abstentions

- approuve l'avant projet sommaire présenté
- demande à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'étudier et de proposer des solutions en vue de :
 - redimensionner la salle de danse au détriment du local de rangement
 - créer un coin office au 1^{er} étage à proximité de la salle d'audition
 - d'installer un système de rafraîchissement d'une partie ou de l'ensemble des locaux
 - répondre aux exigences de sécurité dans cet établissement recevant du public

V./ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de postes

➤ Vu l'avis favorable du CTP

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2004
- 1 emploi de rédacteur suite à la réussite du concours d'un agent
- 3 emplois d'agents recenseurs dans le cadre des nouvelles dispositions du recensement de la population qui sera à partir de 2004 annuel et partiel

V./ AFFAIRES DU PERSONNEL

2) Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal à l'unanimité

➤ Vu l'avis favorable du CTP

▪ décide d'appliquer pour la rémunération des agents recenseurs en fonction du statut de l'agent :

- agent contractuel ou vacataire

rémunération brute :

0,90 € par feuille de logement

0,90 € par bulletin individuel

7,19 € par heure de formation pour une durée totale de 6 heures.

V./ AFFAIRES DU PERSONNEL

3) Modalités de transfert du personnel de la bibliothèque à la CUS

Le conseil Municipal à l'unanimité

- Vu sa décision du 13 octobre 2003 pour transférer la lecture publique à la Communauté Urbaine de Strasbourg à compter du 1^{er} janvier 2004

- Vu le document établi par la Communauté Urbaine de Strasbourg et présenté à son CTP en date du

5 décembre 2003

- Vu l'avis favorable du CTP en date du 22 décembre

- approuve les modalités de transfert du personnel de la bibliothèque qui conservera à titre individuel le régime le plus favorable au niveau rémunération.
- décide la suppression dans l'état des effectifs 2004 des emplois des agents affectés à la bibliothèque.

V./ AFFAIRES DU PERSONNEL

4) Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire –

Les agents statutaires de notre collectivité bénéficient d'un régime indemnitaire. Les dispositions votées par le conseil municipal en 1992 ne peuvent plus servir de base légale, de nouveaux décrets étant parus. Il appartient donc à la collectivité de mettre en place un nouveau régime indemnitaire pour les catégories d'emploi concernées par les dispositions récentes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

d'instituer le régime de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

d'instituer l'indemnité spécifique de service (ISS)

d'instituer le régime des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

VI./ DIVERS

1) Complément apporté à la cession des locaux 24 rue du Château à l'ADAPEI.

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu sa décision du 13 octobre 2003 de vendre les locaux 24 rue du Château à l'ADAPEI

- apporte les précisions suivantes concernant les lots cédés
- lots n° 2, 41-42-43-44-45 et 46

VI./ DIVERS

2) Groupes de travail, commissions et présidences bureau de vote

Le conseil municipal à l'unanimité

- vote l'ensemble des groupes et commissions.

VI./ DIVERS

3) Vente 87 rue des Prés : changement d'acquéreur

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu la délibération du 13 octobre 2003 concernant la vente d'immeubles 87 rue des Prés et 24 rue du Château

- Considérant que la SEM Nouvelle Cité ne souhaite pas se porter acquéreur de l'immeuble 87 rue des Prés,

- Considérant par contre que la Société SIBAR, 303 A avenue de Colmar à Strasbourg, souhaite acquérir ce bâtiment aux conditions estimées par le service des Domaines le 02 octobre 2003, à savoir 340 000 €.

- décide de vendre l'immeuble 87 rue des Prés à la société SIBAR (Société Immobilière du Bas-Rhin) sise 303 A avenue de Colmar à Strasbourg.

ARRETES MUNICIPAUX

- 1/04/2003
(visa 4/4) **Vide grenier des Scouts de France rue du Travail**
La circulation sera interdite et le stationnement qualifié de gênant rue du Travail entre la rue de Lorraine et la rue de Champagne le 1^{er} mai 2003 de 6h à 20h.
- 4/04/2003
(visa 15/4) **Fête de la Fraise du 14 et 15 juin**
Le stationnement sera interdit rue de l'école et sur le parking St Joseph du **13 juin à 8 heures au 16 juin à 17 heures.**
le 15 juin 2003 de 13 h à 16 h, la circulation et le stationnement seront interdits et qualifié de gênant, rue du Maréchal Foch, entre la rue de la Gare et le rond point des Tanneurs
le 15 juin 2003 de 13 h à 16 h, la circulation sera interdite rue du Maréchal Foch entre la rue de la Gare et l'Avenue Schuman.
- 8/04/2003
(visa 15/4) **Stationnement interdit rue des Brochets**
Vu la demande du Gaz de Strasbourg pour les travaux de renouvellement de la conduite principale et des branchements de gaz, effectués par l'entreprise SIRS, le stationnement est interdit et qualifié de gênant dans les parties matérialisées par des panneaux, dans la rue des Brochets du n°10 au n°14, à partir du 22 avril pour une durée de 2 semaines.

3/7/2003 (visa 10/7/03)

Travaux de réfection de trottoirs rue des Dames

La chaussée sera rétrécie sur le tronçon de la rue des Dames compris entre les immeubles n° 2 à 7 du 7/07 au 1/8/2003.

8/7/2003 (visa 17/07/03)

Travaux d'élagage d'arbres rue d'Ostwald

La circulation se fera en sens unique alterné entre la rue J. Rostand et la rue Tiergaertel du 21 au 25/07/2003.

9/7/2003 (visa 21/7/03)

Arrêté portant règlement des cantines et garderies scolaires

9/7/2003 (visa 21/7/03)

Arrêté portant règlement des écoles Municipales d'Art

18/07/2003 (visa 30/07/03)

Fermeture de l'établissement « Restauration rapide » 1a rue de Molsheim

22/07/2003 (visa 30/07/03)

Travaux de rénovation du réseau d'eau potable rue Jean Jaurès

La circulation sera interdite et le stationnement qualifié de gênant rue Jean Jaurès, entre la rue Jean Krencker et la rue des Prés du 4/08/03 pendant deux mois

25/07/2003 (visa 30/07/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage 8 rue des Tanneurs du 1^{er} au 31/08/03.

23/07/2003 (visa 30/07/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage 37 rue des Prés du 1^{er} au 15/08/03.

28/07/2003 (visa 5/08/03)

Travaux de réalisation d'enduits superficiels sur chaussée et réfections diverses rue du Lac

La rue sera barrée, le stationnement interdit rue du Lac : tronçon compris entre la rue Hoerlé et la rue Freyermuth du 18 au 22/08/03.

28/07/2003 (visa 5/8/03)

Travaux d'élagages d'arbres rue d'Ostwald

La circulation se fera en sens unique alterné entre la rue J. Rostand et la rue Tiergaertel du 26 au 27/08/03.

29/07/03 (visa 5/8/03)

pose de distribution d'eau rue de Graffenstaden

La circulation sera en sens unique alternée, rue de Graffenstaden, entre la rue du Furet et la rue Kastler du 15/07 au 1/09/03.

8/8/2003 (visa 18/8/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'une palissade de chantier devant le 104 rue du Maréchal Foch pour la démolition des bâtiments du 7/07 au 09/10/03.

11/8/03 (visa 18/8/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'une benne devant l'immeuble 8 rue du Maréchal Foch, du 12 au 18/08/03.

18/8/03 (visa 20/08/03)

Travaux de raccordement de conduite d'eau rue des Prés

La circulation se fera par demi chaussée, à sens unique alterné, rue des Prés, au débouché de la rue Jean Jaurès, du 25 au 29/08/03.

29/8/03 (visa 4/9/03)

Voie où le stationnement est interdit de part et d'autre de la **rue Galilée** sur 50 mètres à partir de la rue Kastler.

5/9/03 (visa 10/09/03)

Travaux de rénovation du réseau d'eau potable, rue Jean Jaurès

La circulation sera interdite rue Jean Jaurès, entre la rue Jean Krencker et la rue du Maréchal Foch à partir du 8/09 pour une durée d'une semaine.

11/09/03 (visa 17/9/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose de sable devant le 7 rue Freyermuth du 13 au 20/09/03.

15/9/03 (visa 17/9/03)

Travaux de réfection des voies 1 et 2 du PN2 rue d'Eckbolsheim

La circulation sera interdite les 9,10, 22, 23, 29 et 30/10/03.

15/9/03 (visa 17/9/03)

Travaux de réfection des voies 1 et 2 du PN1 en gare du Roethig

La circulation sera interdite les 8, 9, 10, 20, 21, 22, 23, 30 et 31/10/03

15/9/03 (visa 17/9/03)

Travaux de réfection des voies 1 du PN3 rue de la Gare

La circulation sera interdite les 13, 14, 15, 16, 17, 28 et 29/10/03

12/09/03 (visa 24/09/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage 2 rue d'Eckbolsheim du 29 septembre au 17 octobre 2003.

15/9/03 (visa 24/09/03)

Démolition de la ferme Pfrimmer et construction de la maison de l'enfance rue Scheyder

Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue Scheyder, au début de la rue jusqu'au niveau du numéro 16, du 15 septembre pour une durée de 6 mois.

16/9/03 (visa 24/9/03)

Emplacement de stationnement réservé au véhicules de transport de fonds, rue du Château

Stationnement réservé pour les véhicules de transport de fonds, devant l'entrée de l'Agence Crédit Agricole

16/9/03 (visa 24/9/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'une remorque au 13 rue d'Alsace le 20/10/03.

18/9/03 (visa 24/9/03)

Travaux de branchement d'eau rue du Lac

La circulation se fera en demi chaussée 54 rue du Lac du 22 au 26/09/03.

18/9/03 (visa 24/9/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'une palissade de chantier au 104 rue du Maréchal Foch pour la démolition des bâtiments du 11/8 au 23/09/03.

23/09/03 (visa 1/10/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose de sable devant le 7 rue Freyermuth du 13 au 27/09/03.

25/9/03 (visa 1/10/03)

Travaux de réfection de trottoirs rue de la Gare

La circulation se fera en demi-chaussée alternée, rue de la Gare du 25/09 au 31/10/03.

25/09/03 (visa 1/10/03)

Pose et remplacement d'un collecteur d'assainissement rue Heyd et Tanneurs

La circulation sera interdite dans les rues Heyd et Tanneurs à partir du 6 octobre pour la durée des travaux.

25/09/03 (visa 1/10/03)

Travaux de réfection de la passerelle du Centre Socio Culturel rue des Hirondelles

Circulation interdite le 1/10 entre l'avenue Schuman et le centre socio culturel, dans le sens Nord-Sud.

25/09/03 (visa 1/10/03)

travaux de réfection de fouilles rue des Brochets

La circulation sera interdite du 25/09 au 31/10/03

25/09/03 (visa 1/10/03)

remplacement du collecteur d'assainissement rue de Molsheim

La circulation se fera en sens unique alterné du 6 octobre pour la durée des travaux

25/09/03 (visa 1/10/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 9 rue de la Gare du 29/9 au 29/10/03.

6/10/03 (visa 15/10/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 108 rue du Maréchal Foch du 6/10 au 7/11/03.

6/10/03 (visa 10/10/03)

remplacement du collecteur d'assainissement rue de Molsheim

La circulation sera interdite du 7 octobre pour la durée des travaux

9/10/03 (visa 15/10/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 2 rue d'Eckbolsheim du 29/09 au 07/11/03

9/10/03 (visa 15/10/03)

Travaux de plantation rue d'Eckbolsheim

La circulation se fera en sens unique alterné dans le tronçon rue du Lac, rue des Sports du 3 au 7/11/03

16/10/03 (visa 21/10/03)

Pose d'un réseau de distribution d'eau rue de Graffenstaden

La circulation sera en sens unique alternée, rue de Graffenstaden, entre la rue du Furet et la rue Kastler du 27 au 31/10/03

16/10/03 (visa 21/10/03)

Pose de gaine de liaison entre les feux tricolores rue du Maréchal Foch et rue de l'Ecole

La circulation se fera par demi chaussée du 23 au 31/10/03

29/10/03 (visa 31/10/03)

Réfection de la voie 1 du PN3 rue de la Gare

circulation interdite sur le passage à niveau du 31/10 au 1/11/03

4/11/03 (visa 12/11/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 2 rue d'Eckbolsheim du 29/09 au 19/12/03

4/11/03 (visa 14/11/03)

Travaux de sondage du sol rue du Maréchal Foch entre la rue des Juifs et la rue des Lapins

La circulation se fera à sens unique alterné du 12 au 14/11/03

8/11/03 (visa 17/11/03)

Travaux de pose d'une conduite de gaz en chaussée au 2a rue de l'Usine

La circulation se fera en sens unique alterné du 12 au 14 novembre 2003.

13/11/03 (visa 17/11/03)

Travaux de pose de réseau E.S. rue du Maréchal Foch

Au débouché de la rue des Lapins, la circulation se fera par demi chaussée à partir du 17/11 pour la durée des travaux

Dans le carrefour rue de la Gare/rue des Juifs, la circulation se fera par demi chaussé à partir du 24/11 pour la durée des travaux

14/11/03 (visa 21/11/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 8 rue du Maréchal Foch du 1^{er} décembre 2003 au 31 janvier 2004

01/12/03 (visa 5/12/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'engins de chantier devant le 104 rue du Maréchal Foch du 1^{er} décembre 2003 au 30 novembre 2004

08/12/03 (visa 12/12/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 23 rue du Château du 11 au 17 décembre 2003

11/12/03 (visa 19/12/03)

Stationnement réservé pour les véhicules de transport de fonds devant le bureau de La Poste 54 rue du Maréchal Foch

12/12/03 (visa 19/12/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la mise en place d'un camion devant le 110 rue du du Maréchal Foch le 15 décembre de 14 à 15 h

18/12/03 (visa 23/12/03)

Stationnement pour handicapés dans les parkings, au centre Monney 7 rue des Prés

18/12/03 (visa 23/12/03)

Stationnement pour handicapés dans les parkings, sur le parking du stade

18/12/03 (visa 23/12/03)

Stationnement pour handicapés dans les parkings, au centre socio culturel 12 rue des Hirondelles

18/12/03 (visa 23/12/03)

Rue à sens unique de circulation rue Jean Jaurès de la rue Mozart vers la rue des Prés

18/12/03 (visa 23/12/03)

Demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage devant le 7 rue de la Montée du 6 au 31 janvier 2004

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM
Juillet à Décembre 2003**

est à consulter au service communication

Lingolsheim, le 9 septembre 2005